

2022 DASES/DDCT 39 : Subventions (222.140 euros) et conventions à douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Chômeurs et Précaires de Paris

Montant du financement : 24.000 €
(reconduction)

Présentation de l'association

1* **Situation juridique** :

- **Statut juridique** : association à but non lucratif, créée le 13 mai 1996 dont le siège social est située 33 rue du Château Landon 75010 Paris.
- **Objet statutaire** : l'association a pour objectif « la reconnaissance des droits des chômeurs et précaires, en particulier le respect du droit au travail pour tous ».
- **Bureau (AG du 16/09/2020)** : Pierre Édouard MAGNAN (Président), Claire PAUCHET (Secrétaire).

Activités de l'association :

- offre de services aux particuliers : informations sur les droits en matière sociale (aides sociales, formation, offre d'emplois, etc.) et juridique, orientation vers d'autres partenaires associatifs et publics accompagnée d'une médiation si nécessaire ;
- action représentative et militante par la constitution de liens avec les organismes sociaux, professionnels et associatifs, par la participation à des manifestations et débats et en intervenant dans les médias pour témoigner, en lien avec l'association nationale ;
- assister aux comités de liaison Pôle Emploi en tant qu'association de défense des chômeurs.

1* **Situation financière de l'année 2020** :

Bilan : 14.024 € brut dont 99 % de trésorerie.

Compte de résultat : il s'élève à 20 938.53 € en charges dont 15% de frais de personnel, 7% d'achats et 57% de services extérieurs et à 27.488 € en produits dont 99% de subventions.

Il présente un résultat excédentaire de 6.549€ contre un résultat déficitaire de 7.049 € en 2019.

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé de l'action : action d'aide à l'accès aux droits en direction des chômeurs et personnes en situation de précarité.

2* **Présentation de l'action** :

- **Objectif de l'action** : accueillir les personnes au chômage et en situation de précarité en vue de leur proposer une orientation, un accompagnement ou un suivi pour engager les démarches nécessaires auprès des services publics.
- **Modalités de mise en œuvre** : L'association assure des permanences situées à son siège au 33 rue du Château Landon tous les après-midis du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 13h 30 à 17 h30.

Elle oriente et accompagne les chômeurs et personnes en situation de précarité vers les structures publiques compétentes, les aide dans leurs démarches administratives et intervient également si nécessaire auprès de Pôle Emploi.

L'association développe des ateliers collectifs informatiques et de recherche d'emploi ainsi que des animations conviviales et culturelles.

- Moyens mis à disposition des projets :

Intervenants : permanences conduites par un agent administratif à temps partiel et 3 à 5 bénévoles permanents.

Équipements : locaux du siège 33 rue du Château Landon (10^{ème}) disposant de 4 ordinateurs.

Bilan de l'action 2020 :

Publics bénéficiaires : l'association reçoit chaque semaine une dizaine de personnes toutes inscrites aux agences parisiennes de Pôle Emploi pour des questions relatives aux prestations sociales, aux allocations chômage, à la recherche d'emploi, à la compréhension d'actes administratifs, au remboursement d'indus ou à des radiations de Pôle Emploi. Hors des heures de permanences, en cas de situation plus complexe, la personne peut faire l'objet d'un suivi de longue durée nécessitant une étude plus approfondie de son dossier et une aide à la rédaction de courriers aux structures publiques compétentes et avoir recours à deux avocats qui interviennent mensuellement et bénévolement.

En 2020, 800 personnes en situation de précarité ont été suivies par l'association dont 55% de femmes.

Les cas majoritairement traitées, sont ceux concernant des problèmes liés aux indus (48 % du total, indemnisation (26%), radiation (20 %) et formation (6%).

Aussi, l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » exerce un important rôle de représentation notamment dans les comités de liaison de Pôle Emploi.

Budget 2022 de l'action :

DEPENSES en euros	RECETTES en euros
Achats 4.000 €	Ville de Paris 35.000 €
Services extérieurs 18.825 €	Pôle Emploi 4.800 €
Autres serv.extérieurs 8.069 €	ASP 10.350 €
Impôts et taxes 313 €	Cotisations 1.000 €
Charges de personnel 19.488 €	Reprise sur provision 1.345 €
Charges diverses de gestion 300 €	
Charges exceptionnelles 1.500 €	
Total 52.495 €	Total 54.495 €

PROPOSITION DE FINANCEMENT

■ **Montant sollicité** : 35.000 € (64% du total)

■ **Montant proposé par la Ville de Paris** : 24.000 (44% en reconduction)

L'association a bénéficié d'une subvention de 24.000 € chaque année depuis 2018 pour cette action.